



Syndicat mixte
pour l'aménagement et la gestion
du Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient
Maison du Parc
10220 PINEY

**OBJET : Convention
RAMSAR 2023-2025
entre le PNRFO et
Seine Grands Lacs**

**DATE DE LA
CONVOCATION
19 avril 2023
DATE D’AFFICHAGE
19 avril 2023**

**NOMBRE DE DELEGUES
Afférents au Bureau : 18
En exercice : 18
Présents : 7
Votants : 7
+ 3 pouvoirs**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou
notification
du

**Extrait des délibérations du Bureau syndical
du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion
du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq mai à 14 h 00 les membres du Bureau syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la Maison du Parc – 10220 Piney sous la présidence de Mme Marielle CHEVALLIER, Conseillère départementale, Maire de Vendevre-sur-Barse

ETAIENT PRESENTS

Mme Marielle CHEVALLIER, Conseillère départementale, Maire de Vendevre-sur-Barse avec les pouvoirs de M. Philippe PICHERY et de Mme Claude HOMEHR
M. Olivier JACQUINET, Conseiller départemental
M. Hervé CHAMBON, Maire de Hampigny
M. Alain CHENET, Conseiller municipal de Vendevre-sur-Barse
M. Christian DENORMANDIE, Maire de Piney
Mme Marie-Hélène TRESSOU, Maire de Lusigny-sur-Barse
M. Patrick DYON, Maire de Rouilly-Sacey avec le pouvoir de M. Gilles JACQUARD

Le site « Étangs de la Champagne humide » a été classé au titre de la convention de Ramsar le 5 avril 1991 pour l'accueil des oiseaux d'eau, sur une surface de 255 800 hectares. Il est désormais reconnu pour son intérêt vis-à-vis des milieux humides et aquatiques.

Le document d'orientation du site Ramsar, co-élaboré par le PNRFO, Seine Grands Lacs et leurs partenaires, validé le 5 octobre 2022 pour la période 2023-2025, comprend les 4 objectifs suivants :

- Développer et valoriser une image et une identité territoriale du site Ramsar « Etangs de la Champagne humide » ;
- Améliorer les connaissances et développer les pratiques durables ;
- Assurer un aménagement et un développement durables du territoire ;
- Gouvernance du site et mise en réseau des acteurs.

Ce premier programme d'actions vise à poser les bases solides d'un projet de territoire pérenne, et s'inscrit dans une vision à plus long terme qui sera à développer à mesure que la « dynamique Ramsar » gagne en ampleur. Le PnrFO et Seine Grands Lacs sont en charge de l'animation du site Ramsar, et de la mise en place du programme d'actions 2023-2025.

Dans ce cadre, il est proposé de signer une convention avec l'EPTB Seine Grands Lacs afin de préciser le rôle de chacun. Cette convention définit les modalités de collaboration entre les deux structures, la répartition du portage des maîtrises d'ouvrage de certaines actions et la ventilation financière de ces actions.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité de :

- valider la convention entre le PnrFO et Seine Grands Lacs,
- autoriser la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.



Marielle CHEVALLIER

MARIELLE CHEVALLIER
2023.05.11 08:50:26 +0200
Ref:20230509_161001_1-1-O
Signature numérique
le Président